

## À LA DÉCOUVERTE DE L'ASSOCIATION *APF France Handicap*

### QUESTIONS À *Jacqueline Martinez-Séverac,*

*conseillère déléguée à l'Accessibilité et au Conseil Consultatif des Aînés*

#### Quelle est la politique de la Ville en direction du handicap ?

La ville d'Aurillac s'est engagée dans un processus d'adaptation et d'accessibilité pour une cité plus inclusive, où tout citoyen, quelles que soient ses capacités auditives, cognitives, physiques et visuelles, peut participer à la vie sociale, professionnelle, éducative ou culturelle. Consciente qu'un processus d'amélioration continu est indispensable pour aménager le cadre de vie parfois fort ancien, la commune a mis en œuvre ses agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) depuis



septembre 2015. Élaboré par chaque gestionnaire d'établissement recevant du public, les agendas consistent à confronter l'état du local aux besoins des usagers ou clients, à identifier les travaux, et à déterminer le calendrier d'amélioration. Nous participons également aux sous-commissions d'accessibilité organisées par le service de l'État concerné, la Direction Départementale des Territoires, qui a en charge le portage général et le suivi de la mise en œuvre locale de la politique d'accessibilité de la cité (information et sensibilisation des acteurs locaux, suivi de l'élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, application de la réglementation en la matière). Notre rôle est de faire le lien avec les

nombreuses associations qui défendent les droits des personnes en situation de handicap, de soutenir leurs actions, de sensibiliser les citoyens...

#### Quel est le rôle de la Commission Communale d'Accessibilité ?

Imposée par la loi pour toutes les communes de plus de 5.000 habitants, la Commission Communale d'Accessibilité de la ville d'Aurillac est composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes en situation de handicap. Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, point sur l'avancement des Ad'AP. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, en étant à l'écoute des associations afin d'aider à la résolution de problèmes recensés. Enfin, elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap.

#### Info +

En accord avec les associations, un recueil de données *Améliorer l'accessibilité* a été mis en place par la Commission Communale d'Accessibilité, sur lequel toute personne peut recenser les problèmes et améliorations sur l'accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie, des parcs ou autres. Les représentants de chaque association peuvent ainsi faire part des remarques, afin d'étudier, ensemble, les améliorations possibles et envisageables par les services de la Ville.

#### Contact

**APF France Handicap**

14 rue de la Jordanne à Aurillac

Tél : 04 71 48 20 57

dd.15@apf.asso.fr ou apfanimation@orange.fr

Facebook: Les amis de l'APF

Blog: <http://dd15.blogs.apf.asso.fr>